

Questions orales

M. Rose: J'aimerais bien voir une étude des coûts-avantages de celui-là.

LES PLANS D'URGENCE EN CAS D'ACCIDENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Nous ne disposons pas d'une équipe de nettoyage comme celle que la Société Western Sherwood Mining de l'État de Washington est en mesure d'offrir. Le ministre sait bien qu'un déraillement dans le cañon Fraser pourrait en faire disparaître les poissons pendant des années, surtout les saumons. Il sait aussi qu'un tel accident dans une région habitée pourrait la contaminer pour longtemps. Étant donné que cette aberration est autorisée et chose courante, j'ai deux questions à poser au ministre. D'abord, voudrait-il nous dire en deux mots de quels plans d'urgence il dispose en plus du simple étiquetage des wagons, pour prévenir un autre Mississauga, un Mississauga nucléaire. En second lieu, peut-il nous assurer que c'était le premier et le dernier spécial nucléaire australien?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai pris le temps d'expliquer comment les règlements de la Commission de contrôle de l'énergie atomique et de la Commission des transports sont respectés en pareil cas. J'ai aussi expliqué que mon ministère surveille de près la situation. Que puis-je ajouter d'autre? Je reconnais bien sûr que le danger existe. Si on décide une fois pour toutes d'interdire le transport des produits dangereux, une bonne partie de l'économie canadienne s'arrêtera.

● (1440)

Il y a à peu près un an la Chambre a voté une loi relativement au transport des produits dangereux, loi qui est en vigueur et qui sera précisée par des règlements. Nous avons également tenu une enquête, l'enquête Grange, sur le transport des produits dangereux et neuf des 15 recommandations du juge Grange ont déjà été appliquées et la Commission des transports est en train d'examiner les six autres. Je reconnais que le problème existe mais nous nous efforçons d'y remédier.

* * *

[Français]

LES TRANSPORTS

LES CONSULTATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LE PORT DE MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Madame le Président, est-ce que l'honorable ministre des Transports pourrait dire si la déclaration qu'a faite le ministre des Transports du Québec, selon laquelle il n'y avait pas eu de consultations entre le gouvernement fédéral et le port de Montréal est véridique ou sans fondement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je dois dire que la difficulté réside dans le fait que cette déclaration a été faite par le ministre du Développement économique du Québec, et non pas par le ministre des Transports du Québec. Or, nous ne sommes pas en mesure de décider à qui nous devons faire rapport; en l'occurrence, nous faisons rapport au ministre des Transports du Québec. La nouvelle politique portuaire a été discutée au moins deux fois en long et en large avec les fonctionnaires du ministère. Le ministre a reçu la publicité, le communiqué, la brochure qui accompagnaient l'annonce. Nous ne pensons pas que M. Landry ait raison de se plaindre. Il a peut-être raison de se plaindre du fait que son collègue du ministère des Transports ne l'a pas informé de la correspondance qu'il avait eue avec nous à ce sujet.

* * *

[Traduction]

LA CONSOMMATION

LA MOUSSE D'URÉE-FORMALDÉHYDE—LE DÉDOMMAGEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE MAISONS

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations dira-t-il à la Chambre si le gouvernement a décidé de dédommager ceux qui ont isolé leur maison avec de la mousse d'urée-formaldéhyde? Le ministre a dit que le cabinet devait étudier aujourd'hui les modalités d'un programme d'aide.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je remercie l'honorable député de me poser cette question, laquelle me permet de dire à la Chambre que le gouvernement a autorisé la création immédiate d'un centre d'action et de coordination à Ottawa, à mon ministère, en vue d'aider les Canadiens qui sont aux prises avec ce problème. Deuxièmement, un service téléphonique sans frais sera mis à la disposition de tous les Canadiens qui veulent communiquer avec ce centre d'action et d'information. Troisièmement, un programme national de vérification de quelque 2,400 maisons à travers le pays sera effectué dans les prochains mois pour répondre aux besoins de ceux qui se sentent le plus affectés et le plus impliqués par cette question. Quatrièmement, des unités spéciales de vérification et de recherche seront établies à Toronto, Montréal et Vancouver. Finalement, madame le Président, la commission d'examen, en vertu de la loi sur les produits dangereux, sera créée, et la première séance d'audition de cette commission se tiendra à la fin du mois.